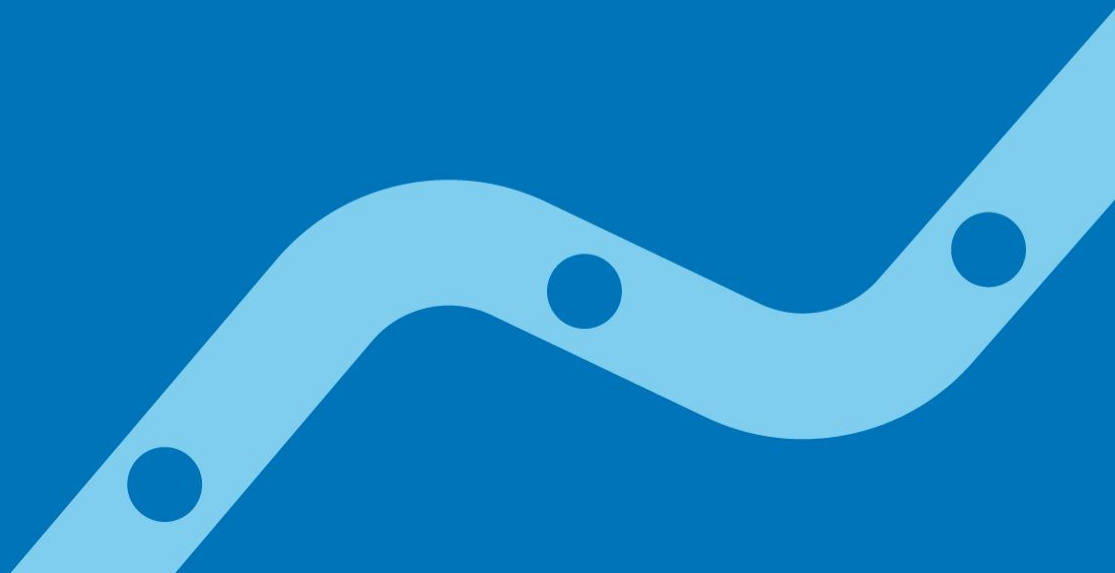


Consultation publique sur le Projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Février 2020



Consultation en deux étapes




Consultation publique


Le prolongement de la ligne bleue changera le visage de la mobilité dans l'Est de la Métropole. Soucieuse de concevoir un projet qui s'intégrera harmonieusement au milieu de vie des montréalais, la Société de transport de Montréal (STM) souhaite créer un dialogue avec la communauté.

Inscriptions et détails à
www.stm.info/consultation
514 STM-INFO

Soirées d'information

 **11, 13 et 18 février à 19 h** (Ouverture des portes dès 18 h 30)

Séances d'expression des opinions

 **26 février, 2 et 4 mars à 19 h** (Ouverture des portes dès 18 h 30)

Un crayon à l'image du projet



Source: Sprout



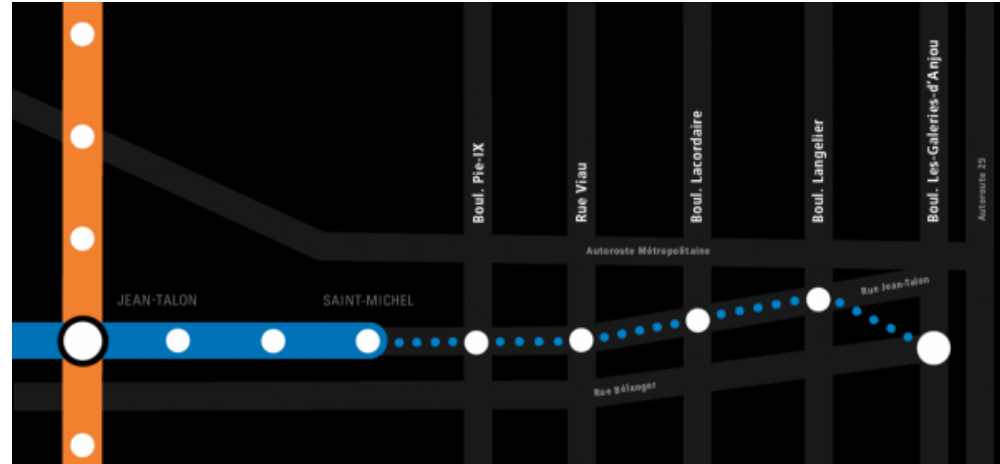
Portée du projet

Mise en contexte

- Projet de loi 76 adopté en mai 2016 modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal
- Transfert du dossier du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à la Société de transport de Montréal (STM)
- Collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société québécoise d'infrastructures (SQI) afin de d'optimiser les paramètres clés du Projet
- Multiples rencontres avec les parties prenantes du Projet dont les représentants des arrondissements concernés et de la Ville Centre aux fins de concertation depuis l'été 2018

Nature du projet

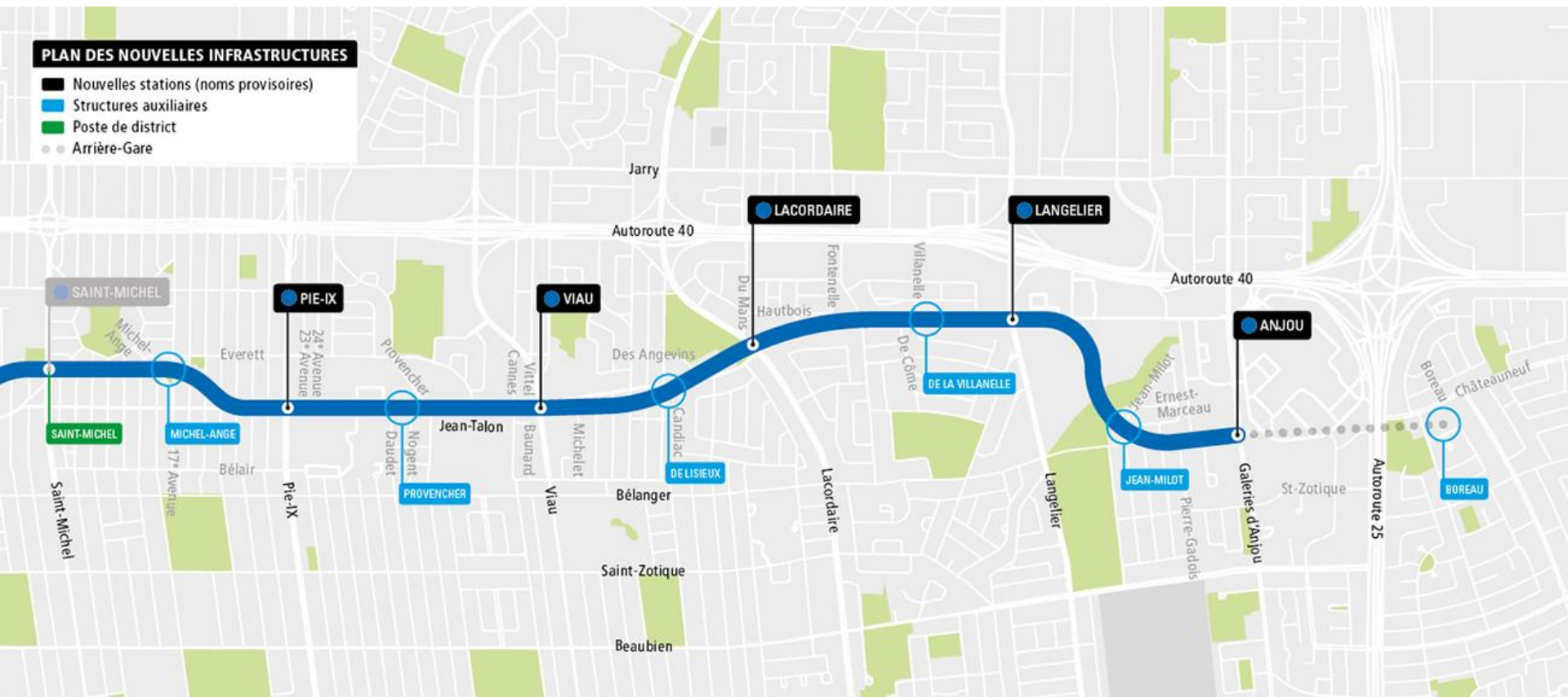
- Construction de 5 nouvelles stations universellement accessibles
- Tunnel d'une longueur de 5,8 km
- Plusieurs structures opérationnelles
 - Terminus de bus
 - Stationnement incitatif
 - Garage de trains
 - Correspondance avec le SRB Pie-IX
 - Structures auxiliaires et sorties de secours
 - Centre de services
 - Poste d'alimentation électrique



Le tracé du prolongement

PLAN DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES

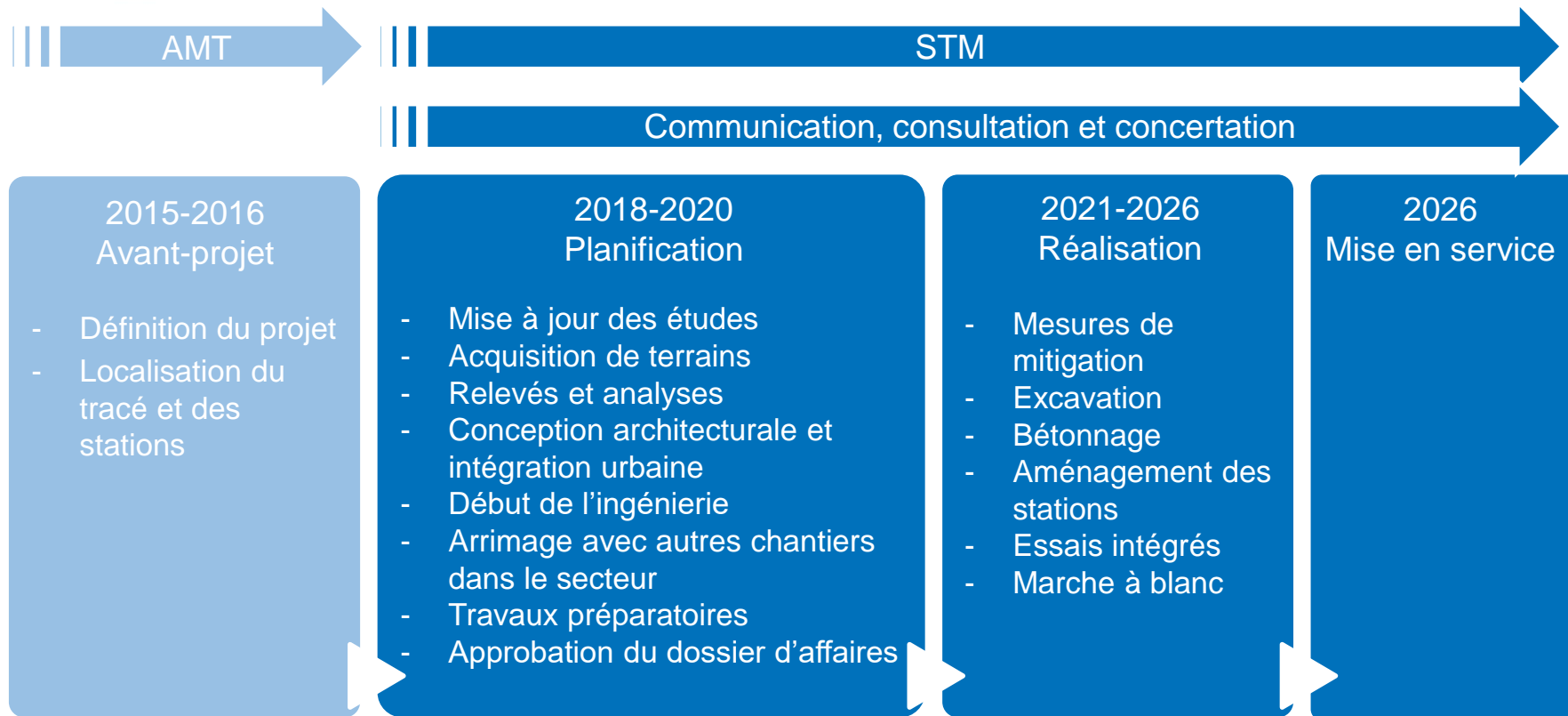
- Nouvelles stations (noms provisoires)
- Structures auxiliaires
- Poste de district
- Arrière-Gare



Les bénéfices du projet

- Amélioration de la mobilité à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal
- Renforcement de l'intermodalité et de l'utilisation conviviale de divers modes de transport
- Appui au développement économique et urbain
- Intégration d'aménagements assurant l'accessibilité universelle
- Projet durable visant une certification *Envision*

Jalons du projet



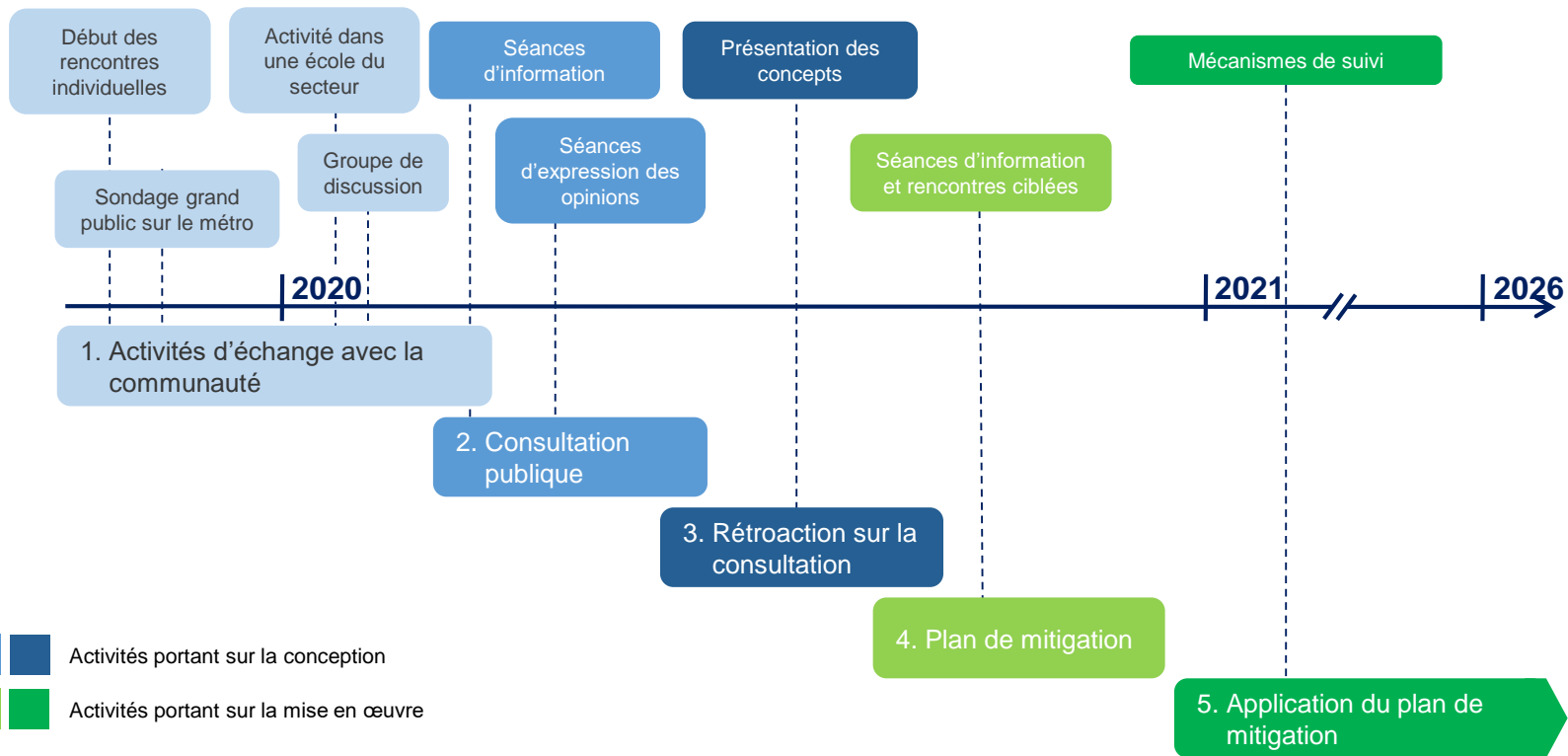
Démarche de consultation

Processus d'adoption d'un règlement

*en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun
(L.R.Q., Chapitre S-30.01)*

Étapes	Date ciblée
Commission publique: Tenue des séances d'information et d'audience	Février- mars 2020
Dépôt du rapport de la commission	Été 2020
Adoption du règlement par le conseil d'agglomération de Montréal	Automne 2020
Entrée en vigueur du règlement	Automne 2020
Émission des permis	Automne 2020

Processus de participation publique



Vision de la Ville de Montréal

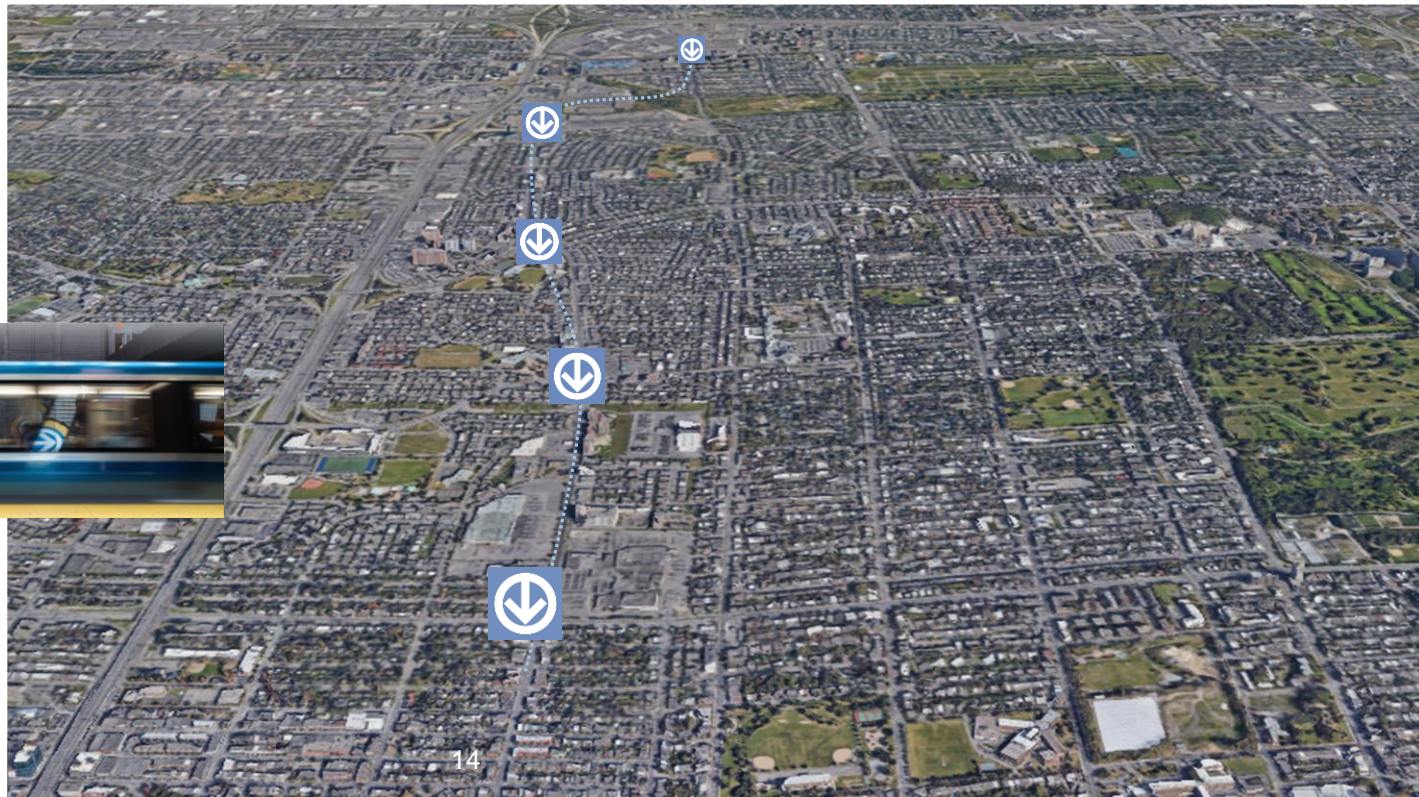
Vision préliminaire de mise en valeur

du corridor du prolongement de la ligne bleue

Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020





Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

- Incarne les quatre grandes priorités de l'administration municipale
 - La **mobilité** durable avec plus d'options de transports efficaces et conviviales
 - Le **développement économique** venant revitaliser l'artère commerciale Jean-Talon Est
 - La **transition écologique** : couvert végétal généreux, gestion des eaux pluviales et un développement urbain à plus faible empreinte carbone
 - L'**habitation** avec le redéveloppement résidentiel tenant compte du règlement pour une métropole mixte répondant à une diversité de besoins

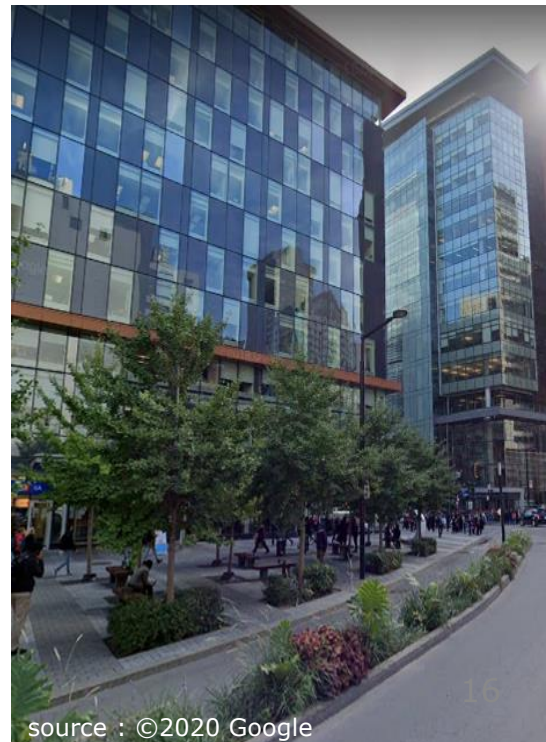


Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

- Contribuera à insuffler un **nouvel élan pour l'Est** dans la foulée de **la Déclaration** du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, pour revitaliser l'Est de Montréal
- Constitue une feuille de route pour **guider les efforts de mise en valeur** du territoire desservi par le futur métro et en **maximiser les retombées**
- Offre une occasion de **repenser l'aménagement et la mobilité** pour améliorer **la qualité de vie des citoyens**
- Oriente **le renouveau et les interventions** aux **abords des futures stations** à travers des **critères spécifiques** (balises d'aménagement)





Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

> En 3 grandes orientations

1. Le prolongement de la ligne de métro, **vecteur du renouveau urbain** du secteur
2. Une **mobilité** collective et active **repensée**
3. Un **renouveau** limitant son **empreinte écologique**





Ville de Montréal

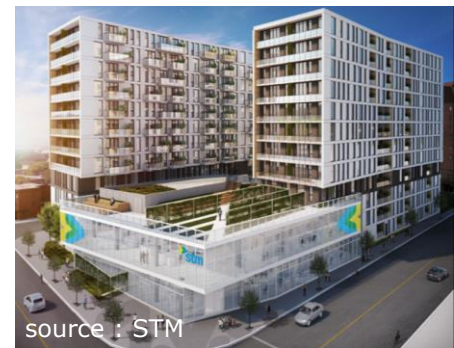
Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

> En 3 grandes orientations et **objectifs**

1 Le prolongement de la ligne de métro, **vecteur du renouveau urbain** du secteur

- **Diversifier** les activités urbaines de façon à instaurer des **milieux de vie complets et animés**
- **Densifier** les abords des **stations de métro** et les **terrains sous-utilisés**





Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

> En 3 grandes orientations et **objectifs**

2 Une **mobilité** collective et active **repensée**

- Redéfinir le maillage des **déplacements collectifs** avec les accès au métro comme **points d'ancrage**
- Remettre le **piéton et les déplacements actifs au cœur de la mobilité** dans le secteur
- Assurer le déploiement d'une **mobilité innovante**





Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

> En 3 grandes orientations et **objectifs**

3 Un **renouveau limitant son empreinte écologique**

- **Accroître** généreusement le **couvert végétal** et le mettre en réseau
- Assurer une **gestion écologique** des eaux
- Bâtir le renouveau du secteur sur des **standards élevés** en matière de **construction** et d'**architecture**, d'**aménagement** et de **design urbain**



Vision de mise en valeur



Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

> Des balises générales pour
**orienter le renouveau et
les interventions aux
abords des futures stations
de métro**

- Site à requalifier
- Site à consolider
- Site de la station à aménager
- Rue à réaménager
- MPB
- Trame de rues locales potentielles
- SRB Pie-IX
- Lien cyclable existant
- Lien cyclable projeté
- Rayon de 500 mètres autour de la station de métro



Pie-IX



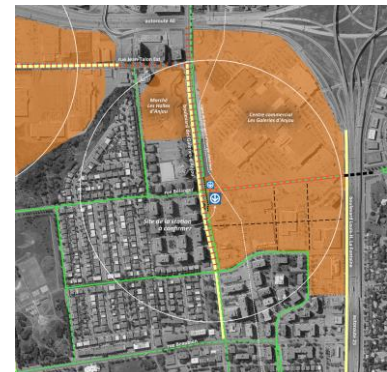
Viau



Lacordaire



Langelier



Anjou

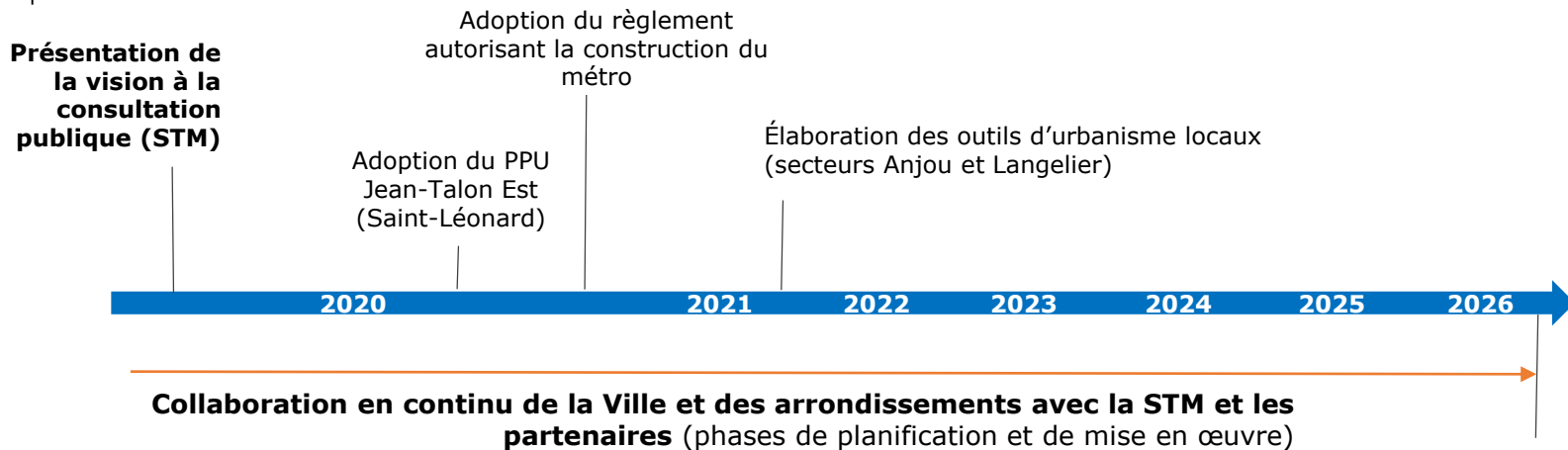


Ville de Montréal

Prochaines étapes pour la Ville et les arrondissements

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020



Fin du projet
du métro 22

Ville de Montréal

Consultation publique
sur le projet de
prolongement de la ligne
bleue du métro

11, 13 et 18 février 2020

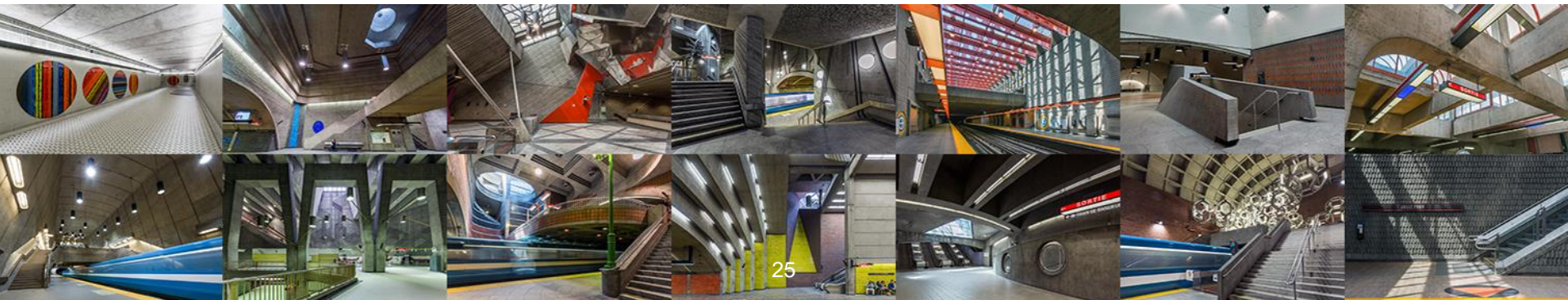
Merci



Démarche architecturale – futures stations

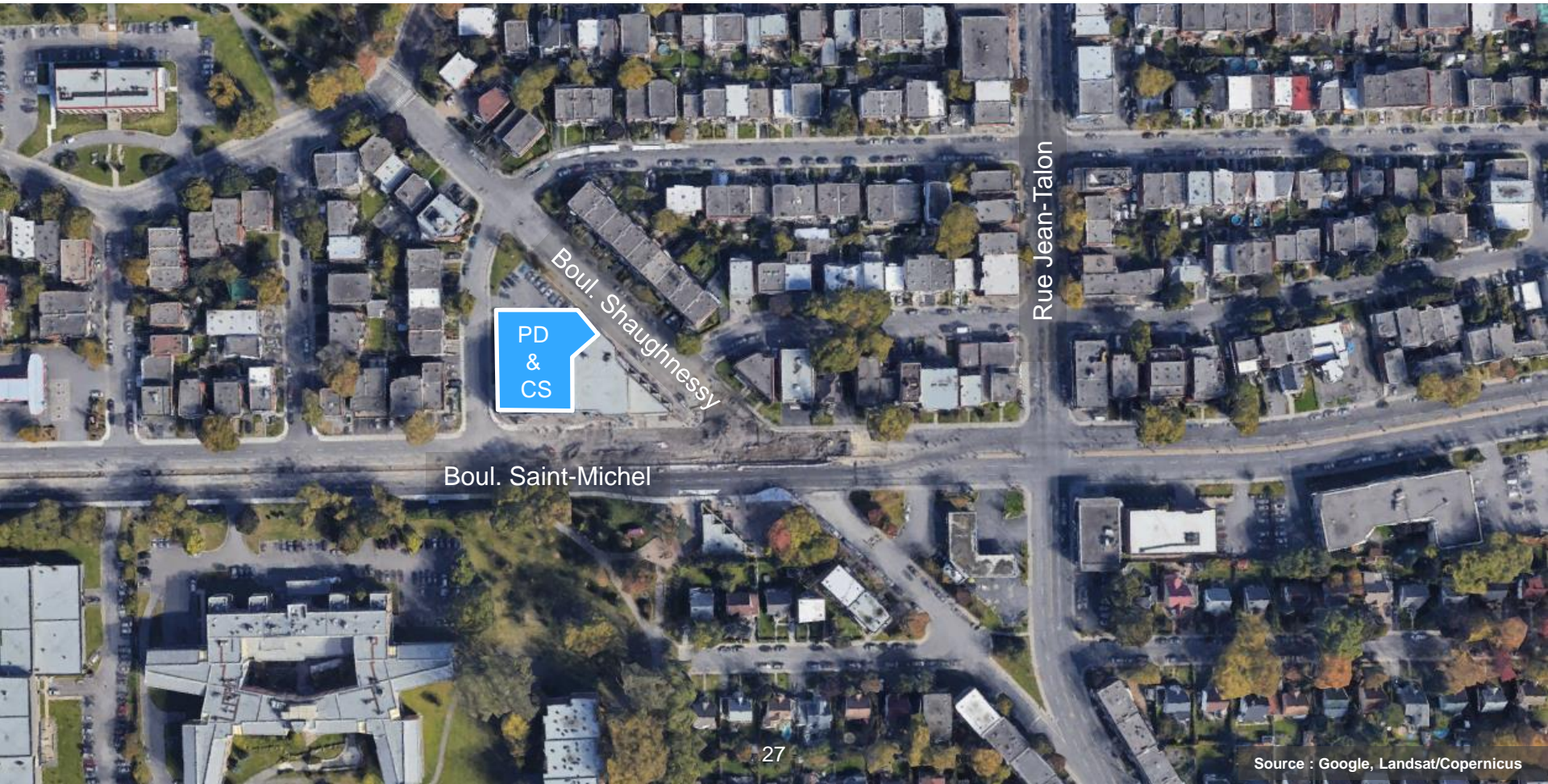
Démarche architecturale

- Mise en place d'un comité consultatif d'intégration architecturale, urbaine et patrimoniale (CCIAUP)
 - Comité multidisciplinaire regroupant des experts du milieu, des élus et des représentants du Projet
 - Favorise l'indépendance dans les choix retenus et facilite le consensus
- Mission : recommander la démarche architecturale et les principes d'intégration urbaine du Projet
- S'inscrit dans l'orientation architecturale du réseau actuel : *une conception unique par station*
- Met l'accent sur la représentation et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et historiques



Lieux d'implantation des futures stations

Poste de district et centre de services Saint-Michel



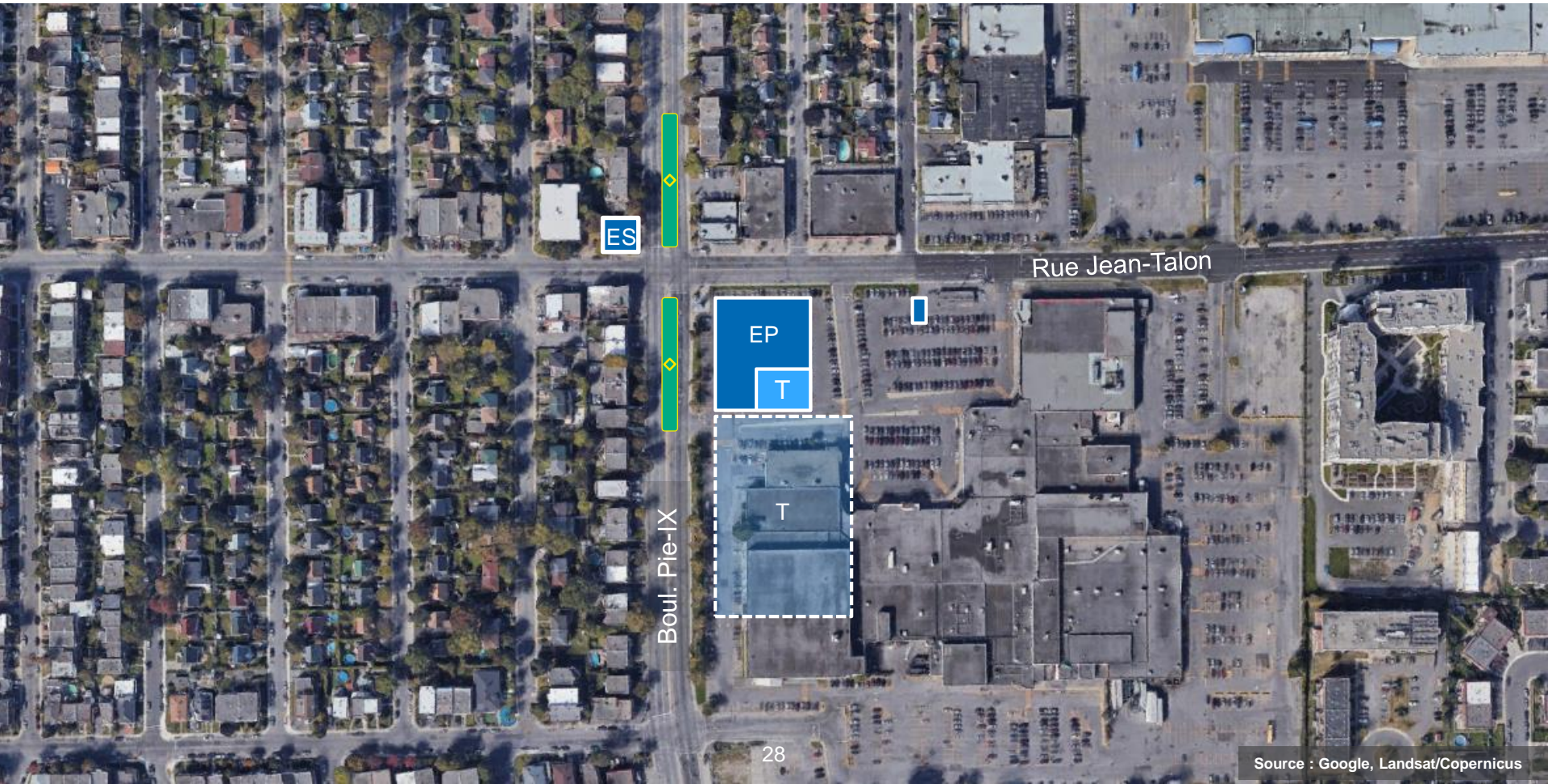
PD
&
CS

Boul. Saint-Michel

Rue Jean-Talon

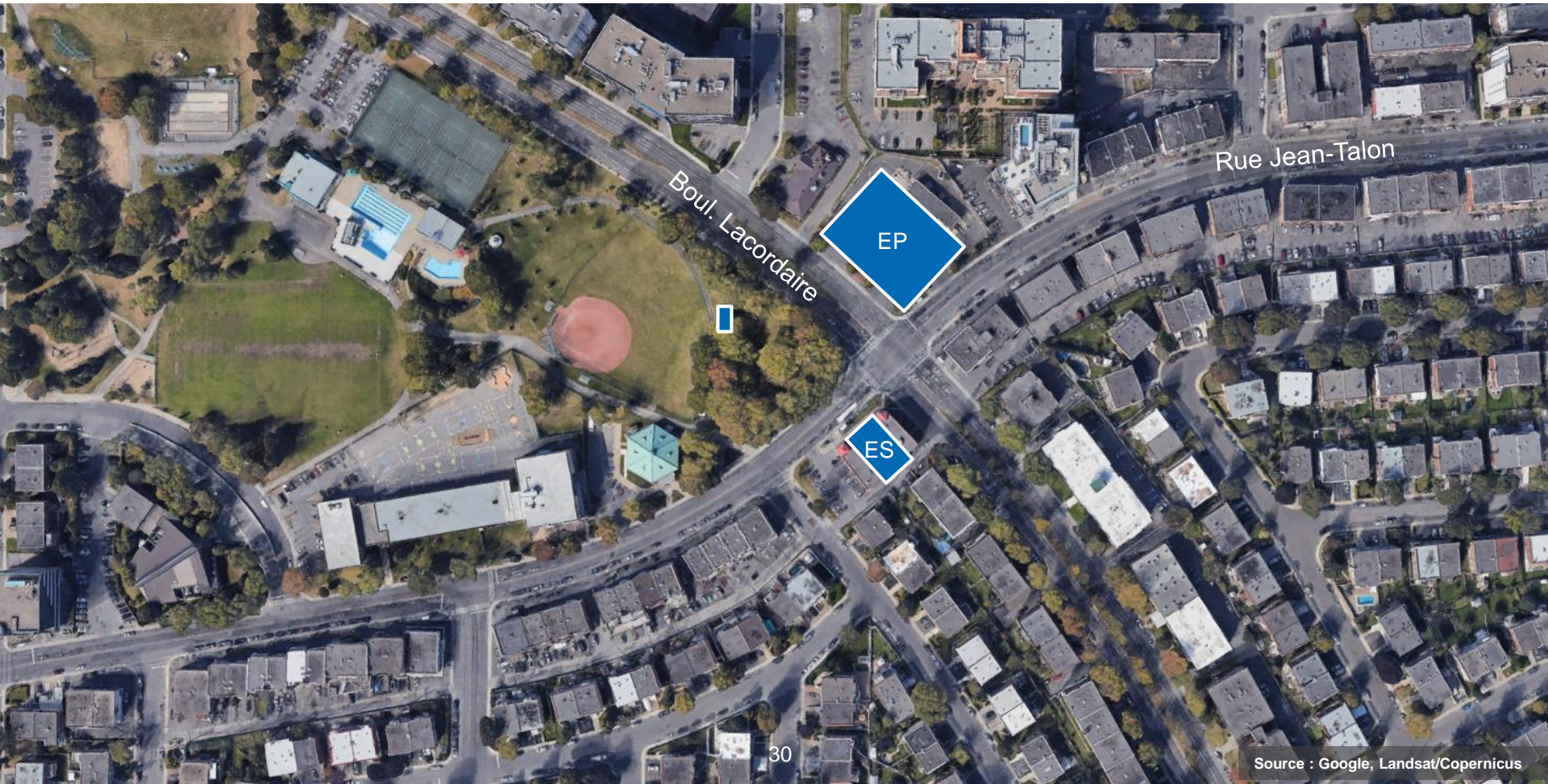
Boul. Shaughnessy

Station Pie-IX (nom provisoire)





Station Lacordaire (nom provisoire)



Boul. Lacordaire

Rue Jean-Talon

EP

ES

Station Langelier (nom provisoire)



ES

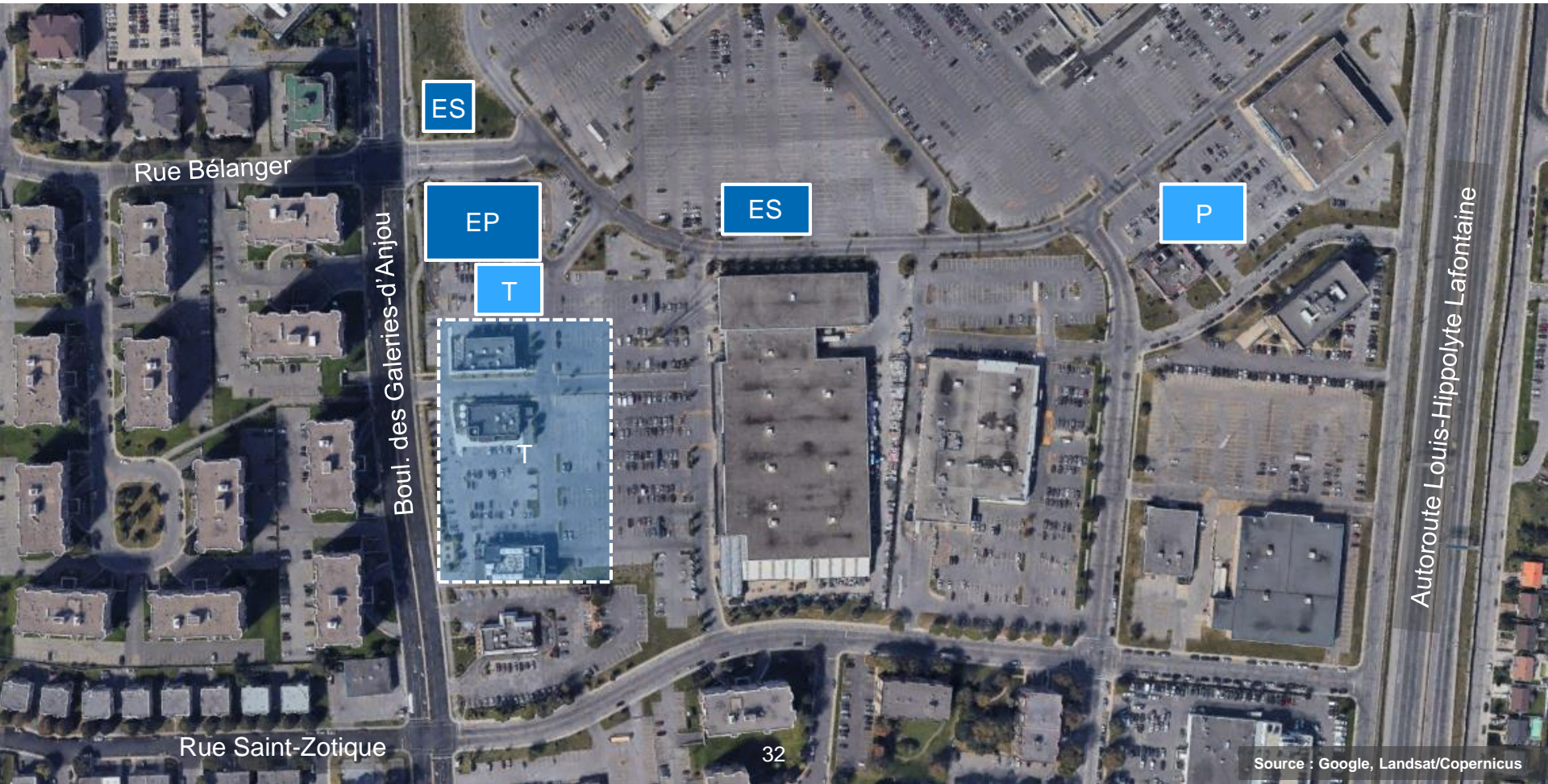
Boul. Langelier

Rue Jean-Talon

EP

1

Station Anjou (nom provisoire)



Intégration des structures opérationnelles

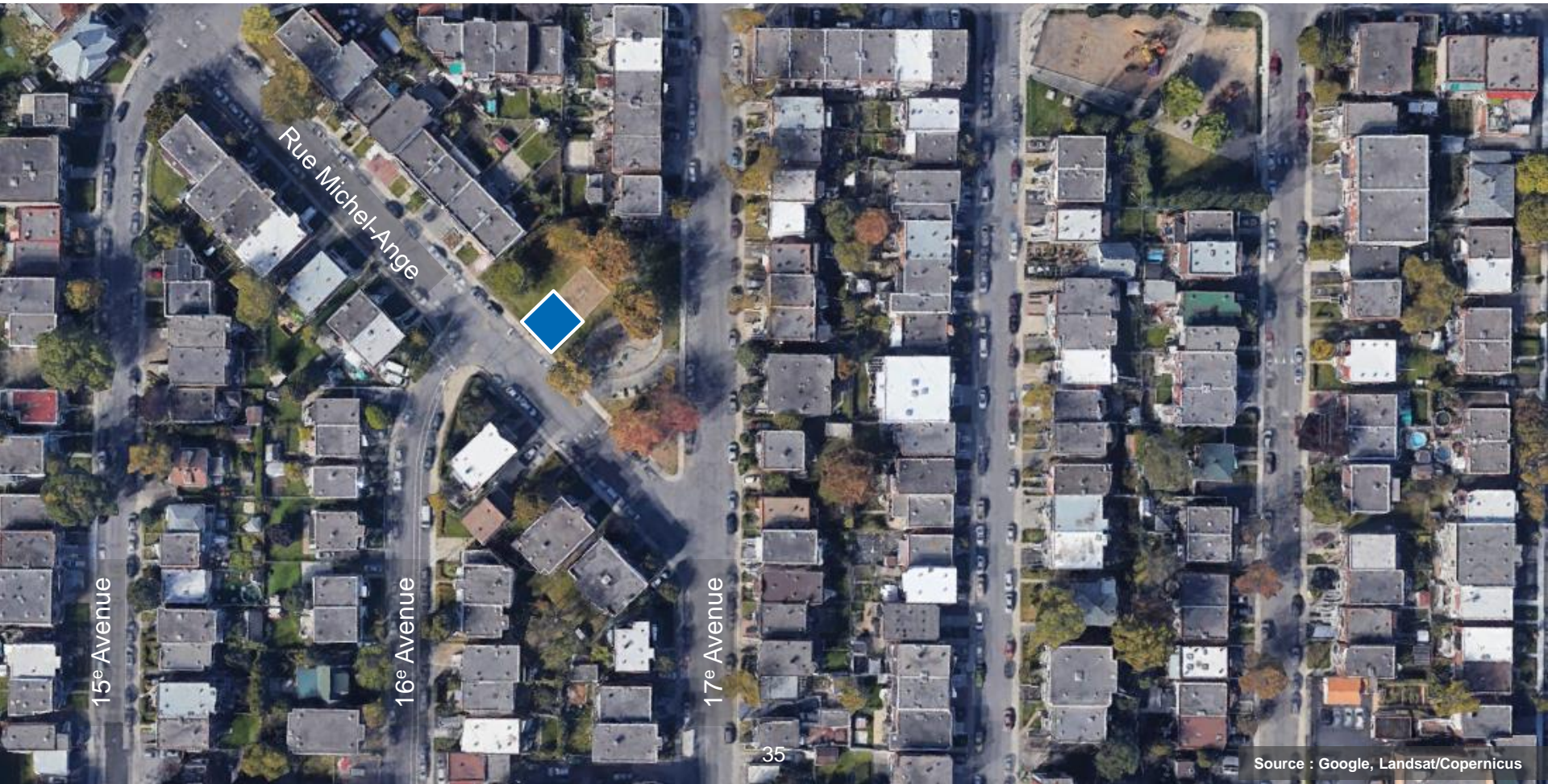
Structures auxiliaires

Nature de l'équipement

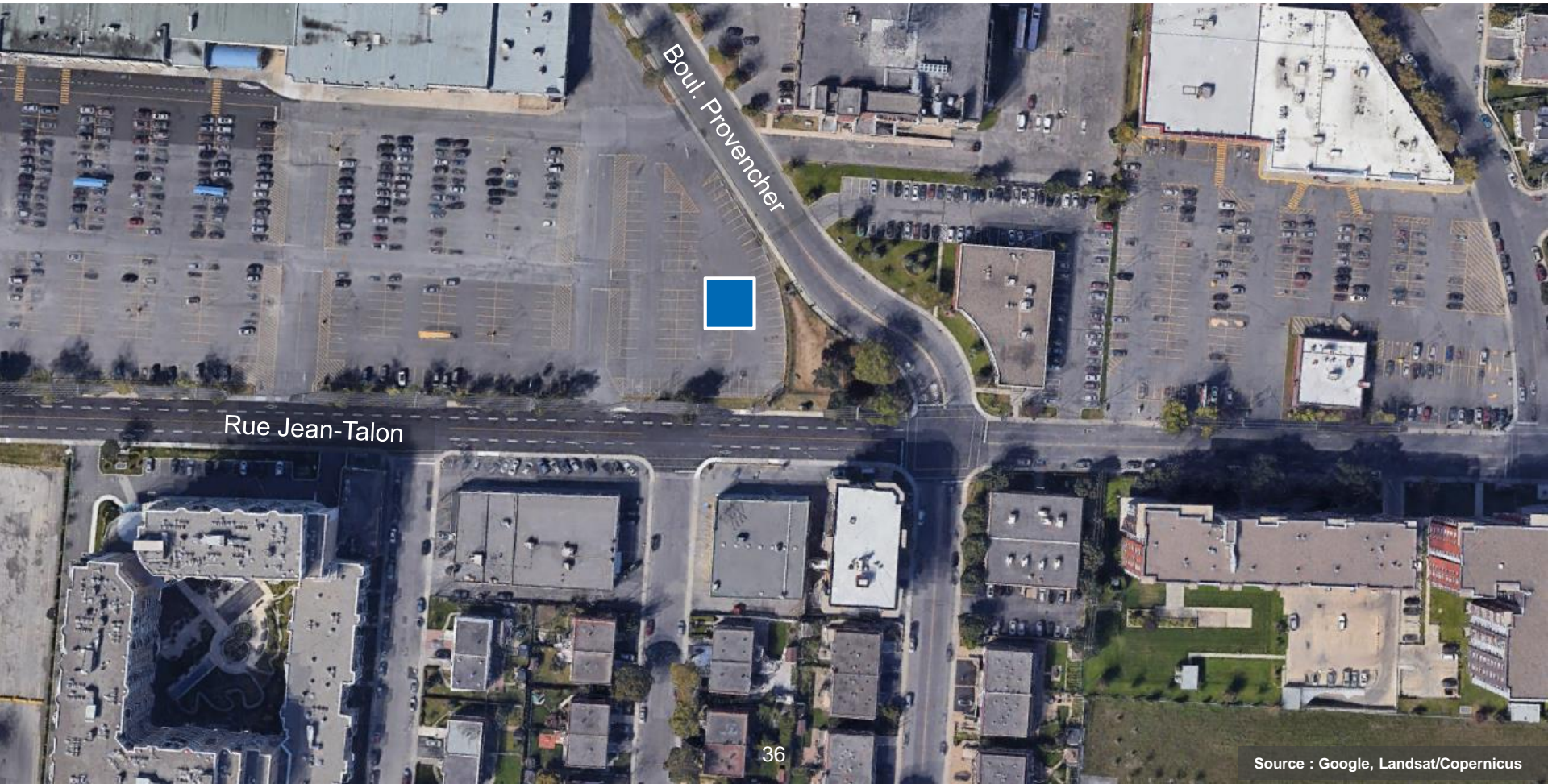
- Infrastructures localisées entre chaque station pour relier le tunnel du métro à la surface et permettre le bon fonctionnement des installations
- Fonctions :
 - ventiler le réseau du métro
 - évacuer les eaux d'infiltration
 - sorties de secours en cas d'urgence
- Structure de ventilation équipée de silencieux spécialisés



Structure auxiliaire 1 – Michel-Ange



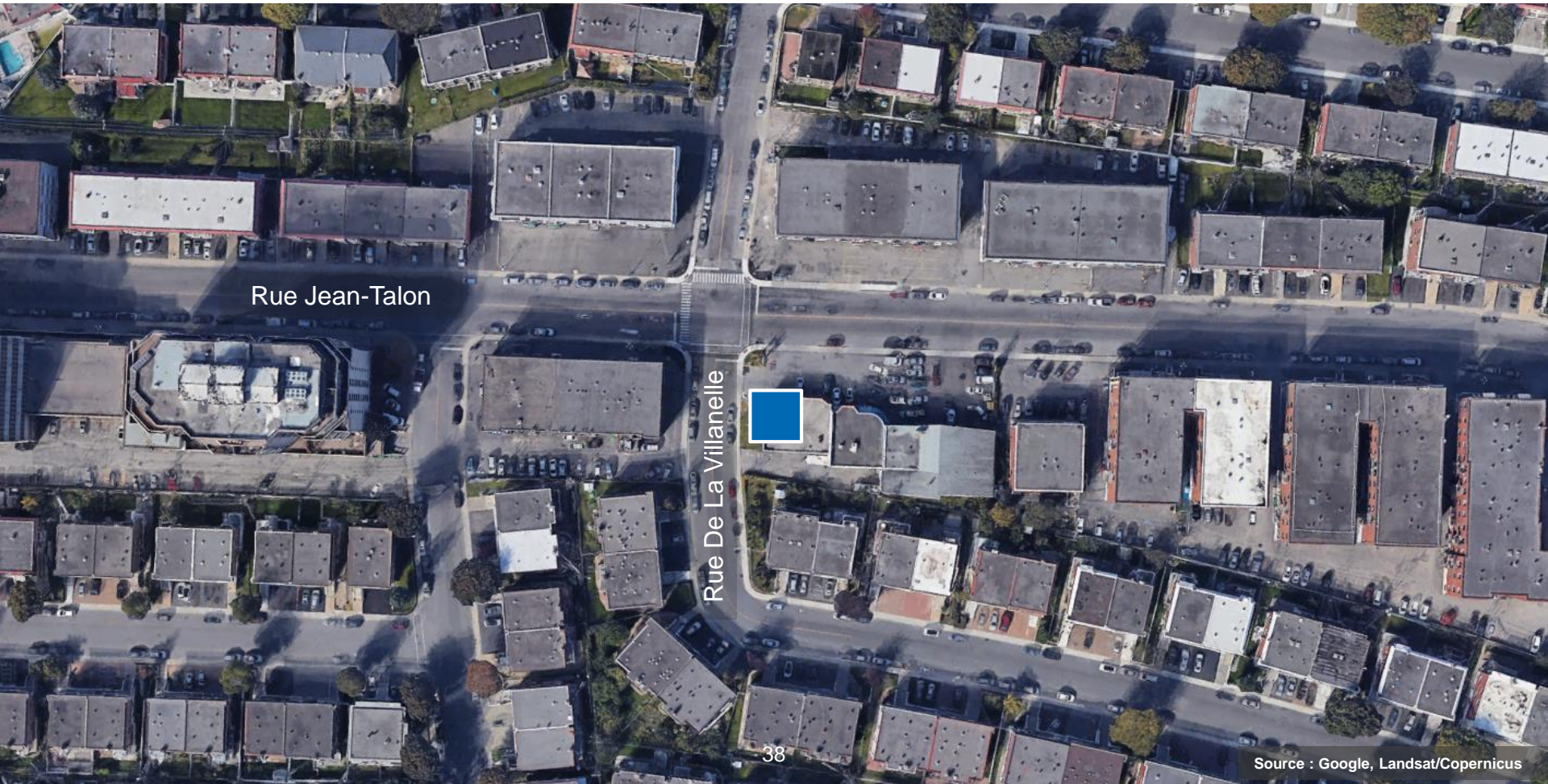
Structure auxiliaire 2 – Provencher



Structure auxiliaire 3 – De Lisieux



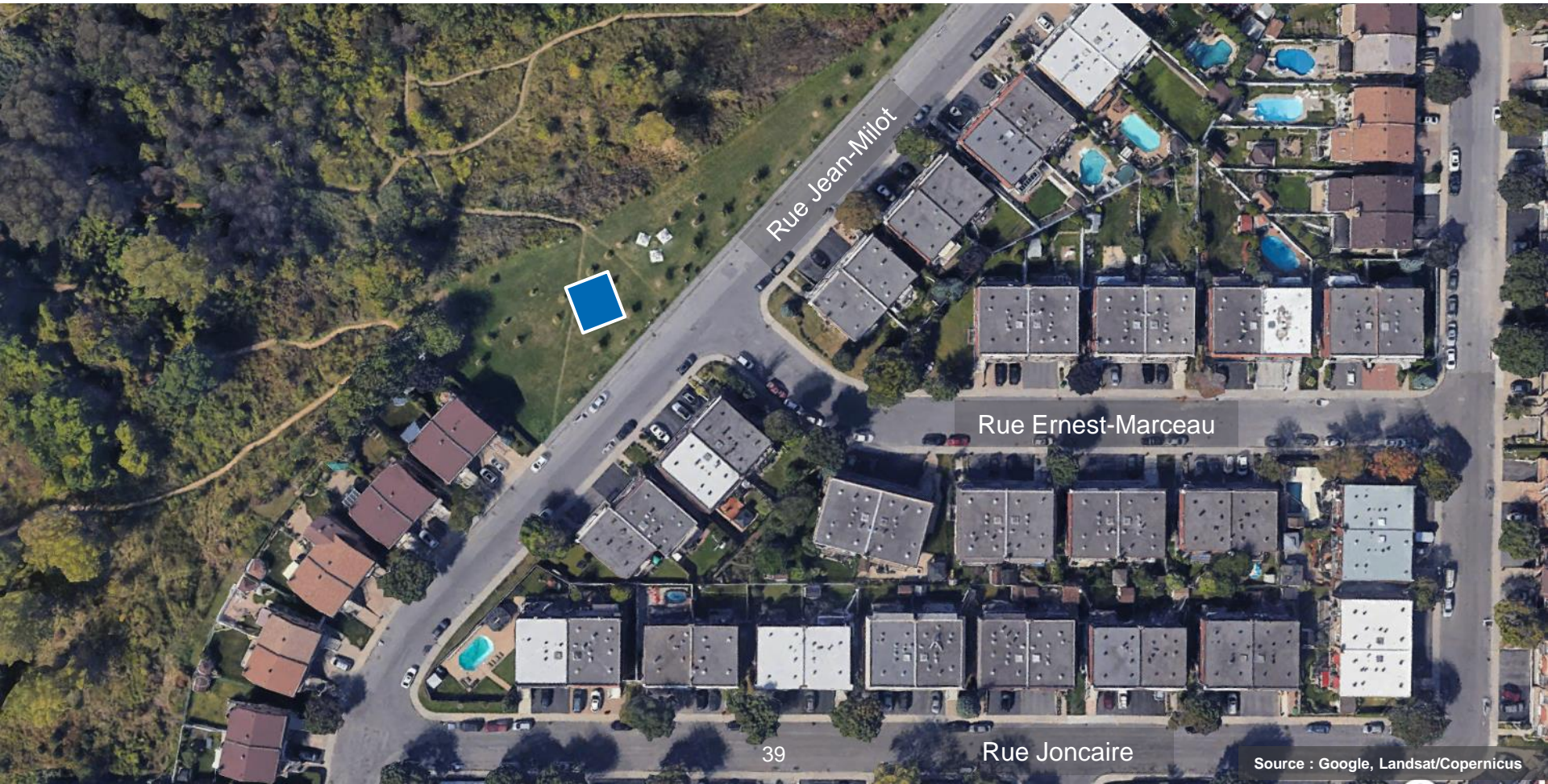
Structure auxiliaire 4 – De La Villanelle



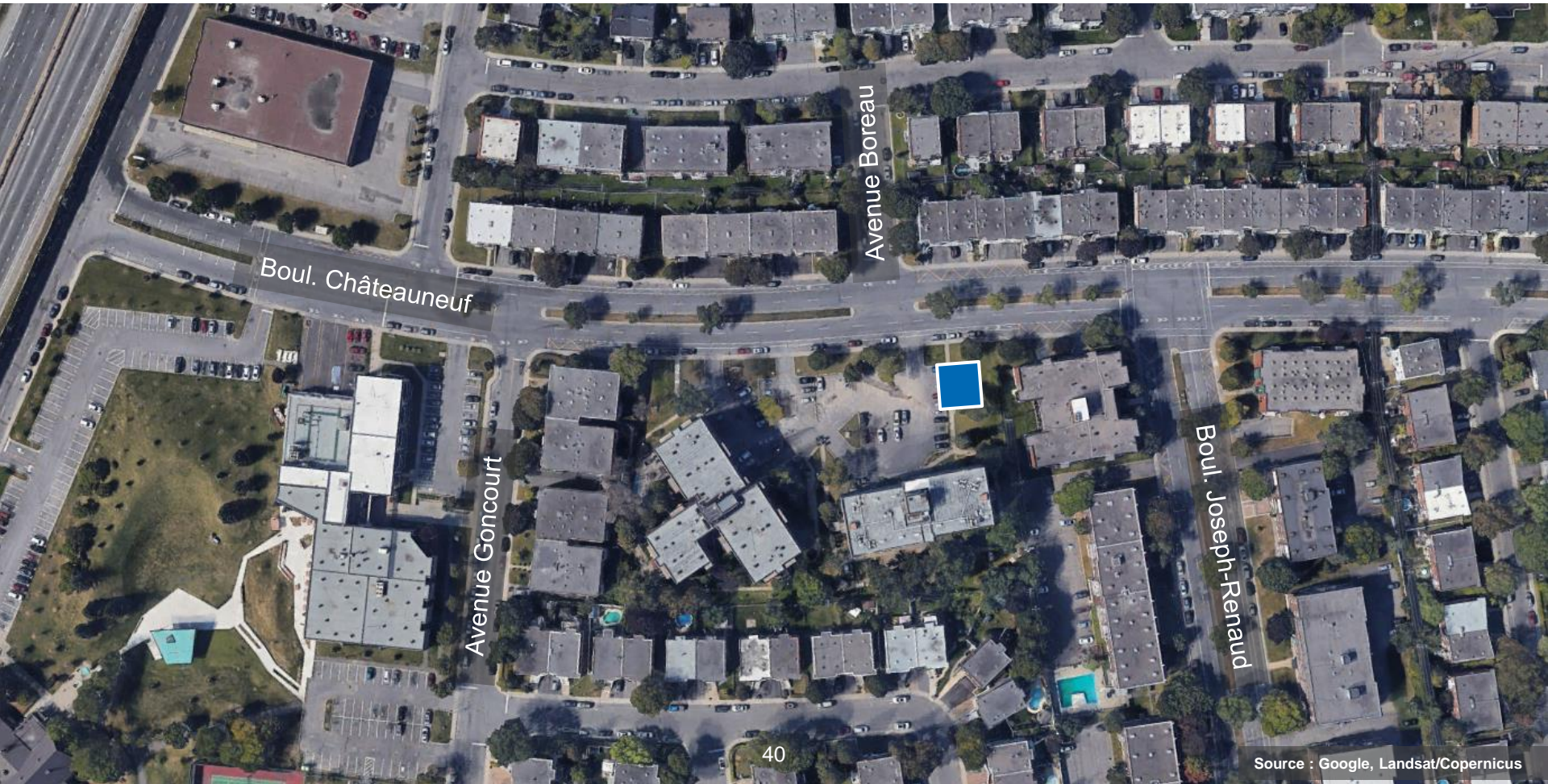
Rue Jean-Talon

Rue De La Villanelle

Structure auxiliaire 5 – Jean-Milot



Structure auxiliaire 6 – Boreau



Planification des travaux

Élaboration d'un plan de mitigation

- Balisage des meilleures pratiques réalisées sur des chantiers similaires
- Concertation avec les partenaires du projet et du milieu
- Réalisation d'études variées visant à optimiser les interventions
 - Étude de maintien de la mobilité durant les travaux
 - Étude de circulation
 - Évaluation de la qualité des sols et de mesures assurant la décontamination
 - Évaluation de mesures visant à assurer le contrôle des poussières et le maintien de la qualité de l'air durant les travaux
 - Évaluation de mesures visant à assurer le contrôle du niveau sonore durant les travaux
- Consultation de la clientèle et des riverains (automne 2020)

Mesures de mitigation à l'étude

- Plan de circulation visant à maximiser la sécurité et la fluidité des déplacements dans les secteurs visés par les travaux du prolongement
- Canaux de communication spécifiques visant à faciliter les échanges entre les riverains et la STM
 - Agents de liaison aux abords des chantiers
 - Comités citoyens
- Mesures particulières de minimisation des impacts aux abords des chantiers
 - Gestion de la poussière, du niveau sonore et de la vibration
 - Aménagements de chantiers conviviaux
 - Affichage aux abords des chantiers

À venir cette année

Séances d'expression des opinions

- 26 février – Hôtel Montréal Métropolitain, 3400 boulevard Crémazie Est
- 2 mars – Centre Leonardo Da Vinci, 8370 boulevard Lacordaire
- 4 mars – Studio Danse 360 et un, 8600 boulevard Parkway

- Date limite pour le dépôt d'un mémoire ou d'une opinion écrite à présenter : 3 jours **avant** chacune des séances
- Date limite pour le dépôt d'un mémoire ou d'une opinion écrite sans présentation lors d'une séance : 4 mars
- Questionnaire guidé disponible en ligne pour faciliter la participation des citoyens

Pour demeurer informé

- <http://www.stm.info/lignebleue>
- (514) STM-INFO / (514) 786-4636

Prochaines étapes

- Dépôt du rapport de la Commission (été 2020)
- Proposition de concepts architecturaux (été 2020)
- Séances spécifiques sur la mise en œuvre et sur les mesures de mitigation (automne 2020)

Merci

